

Concours d'écriture créative FLORILIÈGE

« FEU ! »

CFLM – Florilège Liège 2016

Ce concours d'écriture créative s'adresse aux collègues des différents pays du monde représentés au Congrès International de la FIPF – Liège 2016 (juillet 2016) par l'intermédiaire des représentants des huit commissions de la FIPF. Il sera diffusé par les présidents de commissions aux différentes associations, afin de trouver des classes susceptibles de participer à une écriture créative collective.

Le thème du feu : ce thème a été retenu en synergie avec le thème général du Congrès de Liège 2016 : *Français, langue ardente*.

L'activité proposée : les classes rédigeront, sur ce thème du feu, un écrit collectif qui s'inscrira dans le cadre du *Florilège international des écrivains en herbe francophones*, dans le cadre de son partenariat avec la FIPF. Après avoir été présenté au Congrès de Durban où il a organisé un concours mondial d'écriture poétique sur le thème de l'arbre, le *Florilège* sera à nouveau représenté au Congrès de Liège. Le règlement du concours 2016 est présenté ci-dessous.

Quelques mots supplémentaires sur le *Florilège* : sous son titre complet "Le Florilège international des écrivains en herbe francophones", ce dispositif en est à sa sixième année. Mis en place par la Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle de Montpellier, il s'est d'abord diffusé largement en France, puis dans la francophonie à l'aide d'un partenariat signé entre l'Académie de Montpellier et la FIPF en 2012. Chaque année, des enseignants recueillent des textes d'élèves écrits à l'intérieur ou hors de la classe. Ces textes, après avoir été soumis à un comité de lecture, sont publiés par le *Florilège* sous deux formes, en ligne sur le site de la DAAC pour le plus grand nombre, et dans le volume papier édité chaque année pour une sélection plus serrée. Cet ouvrage, composé par des classes en section professionnelle d'imprimerie ou par des étudiants de Master pro métiers de l'édition, est publié à l'occasion de la Comédie du Livre, importante manifestation littéraire qui se tient à Montpellier tous les ans, fin-mai ou début-juin. Un colloque spécifique au *Florilège* et des activités d'élèves autour de l'écriture et de la lecture sont organisés à cette occasion. Les littératures à l'honneur de la Comédie du Livre 2015 sont ibériques (Espagne et Portugal).

Pour avoir plus d'informations sur le *Florilège* :

www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/education-artistique/espace-lecture-ecriture/florilege1621/florilege

Échéances :

- présentation au comité organisateur du Congrès de Liège le 2 mars
- diffusion aux présidents de commission après validation par le comité organisateur
- inscription des classes, par l'intermédiaire des présidents de commission, auprès de la CFLM
- rappel du projet lors du CA de la FIPF 2015
- **collecte des textes au plus tard le 1^{er} avril 2016**, de manière à ce qu'ils puissent être publiés pour la Comédie du Livre 2016.
- présentation des textes lors du Congrès de Liège du 14 au 21 juillet 2016. Ils seront mis en voix lors du Congrès (modalités à définir).

RÈGLEMENT
Concours d'écriture créative collective francophone
« FEU ! »
du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} avril 2016

Il s'agit de **rédiger collectivement un texte de langue française ayant un rapport avec le thème du feu.**

Article 1 :

Tous les participants devront impérativement traiter le thème du **feu**. Ce mot ayant plusieurs connotations, chacun est libre de choisir celles qui lui conviennent.

Article 2 :

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une démarche d'écriture collaborative, avec ou sans outil numérique. Il ne s'agira pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement pour passer d'écrits individuels ou de petits groupes à des écrits collectifs. Ces écrits collectifs seront envoyés au *Florilège* et seront publiés et, ultérieurement, mis en voix publiquement. Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Il annoncera son choix lors de son inscription.

Article 3:

Le texte devra comporter un titre et être écrit, au choix, sous de forme de:

- récit (conte, nouvelle...)
- chanson
- poème classique ou contemporain
- texte argumentatif (prise de position, critique, appréciation...)
- scène de théâtre, etc.

Article 4 :

Une classe peut présenter plusieurs textes collectifs.

Article 5 :

Le professeur certifie que le texte est original, inédit et il en autorise la reproduction et la libre diffusion.

Article 6 :

La longueur du texte ne dépassera pas une page A4.

Le texte sera rédigé soit de façon manuscrite, soit sur traitement de texte.

Préciser clairement la classe, les noms des élèves et du professeur, et les coordonnées de l'établissement.

Article 7 :

Le texte sera remis **entre le 1er février et le 1er avril 2016.**

Il sera transmis à l'une des personnes suivantes :

frederic.miquel@ac-montpellier.fr

vivianeyoux@gmail.com

Article 8 :

Les critères pris en compte pour évaluer les textes seront :

- le respect du sujet du concours.
- l'intérêt et l'originalité du texte.
- le style du texte.

Article 9 :

Le jury (composé selon les possibilités) se réunira pendant le Congrès de la FIPF à Liège, entre le 14 et le 21 juillet 2016.

Tous les textes seront exposés pendant le Congrès.

Article 10:

Les prix seront remis lors d'une cérémonie officielle pendant laquelle les textes lauréats seront lus. Exemples de récompenses : diplômes, livres, entrées gratuites, publication sur Internet, notamment dans le *Florilège francophone des écrivains en herbe...*